

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022-09/4/19 DOSSIER N° 5302	MILIEUX AQUATIQUES : SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DES HAUTES VALLÉES DU CHER (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE)
--	--

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction Environnement
Assistance Technique et Laboratoire

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : MILIEUX AQUATIQUES : SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DES HAUTES
VALLÉES DU CHER
(COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE)**

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021/07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Vu la délibération n°CD2016-12/5/25 du 16 décembre 2016 approuvant le Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques de la Creuse 2017-2021

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0069-DE

VU l'avis de la Commission CD - SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 30 septembre 2022 à GUERET, le quorum étant atteint,

D É C I D E :

- d' approuver le projet de Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher (2022-2024) présenté par la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser la Présidente à signer le contrat ainsi que les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET